



Revalorisation des professeurs de 10% en janvier : Macron a-t-il abandonné une promesse de campagne ?



Lors du débat de l'entre-deux tours, le président de la République avait évoqué une revalorisation «inconditionnelle» d'environ 10 %. Selon le Snes-FSU, le compte n'y est pas.

Désaccord, mercredi matin entre le Snes-FSU et le ministre de l'Éducation nationale. «*Pendant la campagne présidentielle, lors du débat de l'entre-deux tours, Emmanuel Macron avait promis une augmentation de 10 % pour tous les enseignants sans contrepartie en janvier 2023. On est en janvier 2023, rien n'est prévu, la fiche de paie ne va pas bouger*», a dénoncé Sophie Vénétiay, secrétaire générale du syndicat majoritaire dans le second degré, au micro de RMC. «*Nous n'avons jamais dit ça et Sophie Vénétiay sait parfaitement ce qu'il en est. Les augmentations auront lieu à partir de septembre. Il y aura une augmentation socle pour tous les enseignants et puis une augmentation liée à des tâches nouvelles que nous sommes en train de définir et qui incluent un certain nombre de missions nouvelles qui vont servir à la transformation de l'école et à la réussite des élèves*», a répondu Pap Ndiaye, invité à réagir par un journaliste quelques plus tard.

Contacté, le cabinet de Pap Ndiaye précise que «*le ministre n'a absolument pas remis en question l'augmentation de 10 % mais la date à laquelle, elle entrerait en vigueur, à savoir en septembre 2023*». Sur son site, le ministère de l'Éducation nationale évoque bien «*10% d'augmentation [en] moyenne des rémunérations*», à partir de 2023, sans préciser comment, ni à qui précisément, celle-ci va s'appliquer.
Flou

Ce désaccord tient au flou d'un des engagements du candidat Macron lors de la campagne. Lors du débat face à Marine Le Pen avant le second tour de la présidentielle, le 20 avril 2022, Emmanuel Macron avait ainsi proposé la revalorisation «inconditionnelle» des enseignants d'«*environ 10 %*», sans préciser si l'augmentation intégrait les mesures prises pendant le mandat précédent (qui ne concernaient pas l'ensemble des professeurs), en plus d'une rémunération minimum de 2000 euros. Mais



en sous-entendant, par sa formulation, que l'augmentation de 10% concernerait tous les enseignants. A l'époque, cette annonce de dernière minute avait interpellé, alors que le Président avait jusqu'alors défendu au cours de la campagne le conditionnement d'une rémunération supplémentaire à l'acceptation de «nouvelles missions».

Interrogée par *l'Obs*, l'équipe de campagne du Président avait immédiatement atténué l'effet d'annonce, laissant entendre que les 10% d'augmentation s'appliquait au début de carrière. Et donc pas pour l'ensemble des professeurs. «*Considérer qu'une revalorisation homogène n'est pas souhaitable n'exclut pas de procéder à une augmentation globale des enseignants. Nous nous fixons bien l'objectif d'arriver à une rémunération nette de 2 000 euros pour les enseignants en début de carrière contre 1 869 aujourd'hui, ce qui correspond grosso modo à une augmentation de 10 % du brut. Pour les autres, nous poursuivrons les efforts réalisés depuis le grenelle de l'Education, mais l'ampleur de la revalorisation sera à préciser lors de la grande concertation que le candidat souhaite organiser dès le lendemain du second tour*», avait-elle indiqué.

Interrogé peu après sur France Inter, le 22 avril, Emmanuel Macron était resté vague. Sans lever le doute sur le point de comparaison pris pour mesurer la hausse de cette rémunération, il avait toutefois donné plus de détail sur le calendrier. En plus de l'augmentation du point d'indice de tous les fonctionnaires en juillet 2022, une revalorisation spécifique aux enseignants devait être portée dans la loi de finance de janvier 2023, avait-il expliqué. «*Nous avons commencé une revalorisation des professeurs. J'irai au bout de celle-ci et elle n'est pas conditionnée à quoi que ce soit. Ça veut dire qu'il y a une revalorisation autour de 10 %. Dès les premiers mois du quinquennat, on ira au bout de cette revalorisation*», avait-il indiqué. Interrogé plus précisément sur le timing, il avait ajouté : «*Il y a deux choses. Il y aura, pour les enseignants comme pour tous les autres, à l'été, dans le cadre de la négociation fonction publique, une revalorisation du point d'indice. Indépendamment de ça il y a une revalorisation qui sera elle portée dans la loi de finances, et donc qui interviendra en janvier.*» Une précision de date qui donne tort à Pap Ndiaye.

«Défiance»

Depuis l'élection, le point d'indice a effectivement été relevé de 3,5 %, à partir du mois de juillet. «*Il n'y a pas eu de nouvelle mesure depuis*», déplore Sophie Vénétitay, contactée par *CheckNews*. Et la promesse faite par Macron d'une revalorisation dès janvier semble bien avoir été oubliée. Une enveloppe de 635 millions d'euros est prévue dans la loi de finances pour 2023 dont la «*composition précise fera l'objet d'une concertation approfondie avec les organisations représentatives du personnel, à compter du mois d'octobre*». Elle porte sur les quatre derniers mois de l'année. «*L'ambition poursuivie est tout d'abord de revaloriser l'ensemble des professeurs tout en renforçant l'attractivité du métier en assurant une rémunération des néotitulaires de 2 000 euros net et une redynamisation de la progression de carrière*», peut-on lire dans le bleu budgétaire .

Au-delà de la date d'intervention de la revalorisation, la polémique porte aussi sur son ampleur, et sur le fait qu'elle ne touchera pas, à hauteur de 10 %, la totalité des professeurs, comme la formulation de campagne d'Emmanuel Macron avait pu le laisser à penser. «*C'est une enveloppe significative mais qui ne correspond pas à une augmentation de 10 % par enseignant. Les écarts de discours au fil du temps accentuent la défiance*», observe Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT. Les agents en première moitié de carrière devraient être les premiers bénéficiaires, selon la responsable syndicale. Concernant l'amélioration du déroulé de carrière, «*le ministère envisage de faciliter le passage à la hors classe et d'augmenter le taux d'agents maximum qui peuvent avoir accès à la classe exceptionnelle, limitée pour l'instant à 10 % du corps*» (deux grades qui s'accompagnent de rémunérations plus importantes), explique Catherine Nave-Bekhti.





URL :<http://www.libération.fr/>

PAYS :France

TYPE :Web Grand Public

► 5 janvier 2023 - 09:24

> [Version en ligne](#)

D'après le Snes-FSU, il aurait fallu débloquer un 1,4 milliard d'euros pour augmenter tous le personnel de 10% pendant la même période.

Une enveloppe de 300 millions d'euros est prévue pour rémunérer les fameuses missions supplémentaires. Les discussions avec les syndicats, interrompues avant les élections professionnelles du mois de décembre afin de préciser les conditions des hausses de rémunération doivent reprendre au mois de janvier.

